

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.

GOUVERNEMENT PRINCIER :

Visite de condoléances à M. le Consul d'Angleterre à l'occasion de la perte du sous-marin B.-2.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis sur l'affichage.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Fête du quartier Saint-Michel.

Excursion de la Monaco-Revue.

Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.

Mouvement du Port de Monaco.

VARIÉTÉS :

Jean-Jacques Rousseau et la chanson populaire.

GOUVERNEMENT PRINCIER

A l'occasion du deuil qui vient de frapper la Marine anglaise, M. Maurice Canu, secrétaire du Gouvernement, s'est rendu au Consulat d'Angleterre à Nice, pour exprimer au représentant des intérêts britanniques dans la Principauté les condoléances du Gouvernement Princier.

A la suite de cette démarche, M. Victor Petersen, faisant fonctions de Consul britannique en l'absence de M. Wiseman Keogh, a prié M. Canu d'être auprès du Gouvernement Princier l'interprète de ses remerciements.

AVIS & COMMUNIQUÉS

AVIS AU PUBLIC

Il est rappelé que, conformément aux prescriptions de l'article 6 de l'Ordonnance Souveraine du 12 août 1909 sur l'affichage, les personnes qui désirent faire apposer, sur les murs de la Principauté, des affiches peintes, doivent se munir de l'autorisation du Maire, avant d'acquiescer les droits d'affichage.

Pour permettre à ceux qui ont omis de remplir cette formalité de s'éviter des contraventions, il leur est exceptionnellement accordé un délai jusqu'au 31 octobre inclus, pour régulariser leur situation. Passé ce délai, des procès-verbaux seront dressés envers les contrevenants.

Monaco, le 1^{er} octobre 1912.

Pour la Commission intercommunale :

Le Maire,

Président de la Commission,

(Signé) S. REYMOND.

ÉCHOS & NOUVELLES
DE LA PRINCIPAUTÉ

La fête du quartier Saint-Michel a été réussie malgré la pluie qui a contrarié quelque peu les danseurs.

Le concert de la Philharmonique, les jeux divers ont obtenu un vif succès.

M. Mantéro, président du Comité, et ses collaborateurs méritent des félicitations pour le soin avec lequel ils ont organisé la fête patronale du quartier.

L'intéressante revue illustrée que M. Paul Cioco a fondée dans la Principauté, sous le nom de *Monaco-Revue*, et dont le succès n'a cessé d'aller s'accroissant, organise, en faveur de ses abonnés et lecteurs, des excursions dont l'itinéraire heureusement choisi et le programme soigneusement étudié permettent aux uns de revoir, à un grand nombre de découvrir les beautés inépuisables de ce pays.

La dernière excursion, qui a eu lieu dimanche, avait pour but Grasse, la ville des parfums, en passant par Cagnes, Vence et les Gorges du Loup.

Quatre grands auto-cars ont quitté la place d'Armes à 8 heures du matin, emportant une cinquantaine d'invités et de touristes.

Une première halte à Vence a permis de jeter un coup d'œil sur ce joli village.

Le second arrêt, après un parcours des plus pittoresques dans la vallée abrupte et boisée du Loup, a eu lieu à l'entrée des célèbres gorges où un apéritif a été offert aux promeneurs altérés. M. Bresani, l'habile photographe de *Monaco-Revue*, en a profité pour prendre un premier cliché sur lequel les excursionnistes se retrouveront groupés au pied du pont si gracieusement hardi qui traverse la vallée.

Quelques instants après, les voitures s'arrêtaient à Châteauneuf Pré-du-Lac où les tables étaient dressées pour le déjeuner dans la grande salle du restaurant du Jeu de Paume.

M. Cioco offre la présidence du repas à M. Haulpetit Fourichon, sous-préfet de Grasse, qui avait bien voulu accepter son invitation. Lui-même prend place de l'autre côté de la table.

M. Haulpetit Fourichon avait à sa droite S. A. le prince Riza Mirza Khan et, à sa gauche, M. Maurice Canu. Auprès de M. Cioco se trouvaient M. Antoine Roux, adjoint au Maire de Grasse, délégué à Magagnosc et M. Philippe Roux, conseiller municipal. Parmi les notabilités de Grasse également invitées par la *Monaco-Revue*, il convient de citer M. Lemoal, directeur de la Musique municipale de Grasse et M. Appian, président des Sociétés sportives de l'arrondissement.

De nombreuses dames, qui avaient bien voulu se joindre à l'excursion, complétaient par le charme de leur présence l'agrément de cette réunion.

Au dessert, un toast a été porté par M. Cioco qui a remercié S. A. le prince Riza Mirza Khan, M. le Sous-Préfet et la Municipalité de Grasse, le Secrétaire du Gouvernement Princier et M. Pélissier, représentant le *Petit Niçois*, d'avoir accepté son invitation. Il a adressé un hommage délicat aux dames présentes et a fait en termes heureux l'éloge de la ville de Grasse et de ses pittoresques environs.

M. Haulpetit Fourichon lui a répondu dans un toast tour à tour spirituel et vibrant, dans lequel il a parlé avec une admiration émue des beautés naturelles de la région où ses devoirs d'administrateur l'ont fixé. Il a levé son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince de Monaco et de la Famille Princière.

M. Canu a remercié M. Cioco de ses aimables paroles, porté la santé des dames et bu à la prospérité de *Monaco-Revue*.

Aussitôt après le déjeuner, les touristes sont remontés en voiture et se sont rendus à Grasse. Ils se sont d'abord dirigés, à travers les rues pittoresques de la vieille ville, vers la Mairie où ils ont été reçus par M. Cresp, maire, assisté de M. le docteur Perrimond, premier adjoint, et des autres membres de la Municipalité présents au déjeuner, et par M. Ossola, conseiller général. M. le Maire invite les touristes à pénétrer dans la grande salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville où le champagne a été servi. M. Cresp, dans un toast d'une aimable et élégante familiarité, souhaite la bienvenue aux excursionnistes et spécialement aux dames. M. Cioco lui répond en termes heureux et le remercie de l'accueil si cordial réservé par la ville de Grasse aux promeneurs monégasques.

Tous les assistants se rendent ensuite sur la splendide esplanade d'où la vue s'étend, par dessus des pentes tour à tour rocheuses et verdoyantes, jusqu'à la mer qu'on voit luire au lointain parmi les escarpements de la côte. L'excellente Musique municipale de Grasse salue l'arrivée des hôtes de la ville aux sons de l'*Hymne Monégasque*, puis fait entendre un très brillant programme de concert.

Après cette intéressante audition, les promeneurs se rendent à la parfumerie Giraud où ils sont reçus de la façon la plus aimable. Ils sont admis à visiter en détail toutes les installations. On les fait ensuite passer dans la salle où sont accumulés les flacons d'essences précieuses. On répand, à leur gré, sur eux la pluie impalpable de vaporisateurs emplis de parfums plus subtils les uns que les autres; puis les dames reçoivent une profusion de sachets et, en souvenir de leur visite, un paquet élégamment enveloppé contenant un flacon de délicieuse essence.

La visite terminée, les voitures se remettent en marche pour s'arrêter peu de temps après à la maison Marius Silvy où les touristes sont invités à déguster un excellent champagne. M. Silvy leur souhaite cordialement la bienvenue. M. Cioco se fait une fois encore l'interprète des remerciements de tous.

Cette halte est la dernière. La nuit tombe. On remonte rapidement en voiture et l'on regagne par Villeneuve-Loubet et Cagnes, la Corniche inférieure pour se retrouver à 8 heures à Monaco.

COUR D'APPEL

Dans son audience du 30 septembre 1912, la Cour d'Appel a confirmé le jugement correctionnel du 12 septembre 1912, qui a condamné à un an de prison pour tentatives de vol et complicité ;

1° M. P.-J., peintre en bâtiment, né le 1^{er} février 1888, à Nice (Alpes-Martimes), y demeurant ;

2° G. E., parqueteur, né à Turin (Italie), le 22 octobre 1877, demeurant à Nice.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 25 septembre au 2 octobre 1912 :

Yacht à voile Onyx, italien, cap. Gargiulo, propr. M. Arlotta, venant de San-Remo.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises diverses.

Tartane Monte-Carlo, français, cap. Gervasy, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Capitaine-Noir, français, cap. Courbon, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Saint-Louis, français, cap. Jourdan, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 25 septembre au 2 octobre :

Yacht à voile Onyx, allant à Naples.

Vapeur Amphion, allant à Marseille, — marchandises.

Trois tartanes, allant à Saint-Tropez, — sur lest.

VARIÉTÉS

Jean-Jacques Rousseau et la chanson populaire

Les premiers sons musicaux qui vibrèrent aux oreilles de Jean-Jacques furent ceux des chansons que, dans son enfance, il entendait chanter autour de lui :

Tircis, je n'ose
Ecouter ton chalumau
Sous l'ormeau
Car on en cause
Déjà dans notre hameau.

Ce couplet de brunette lui était chanter, quand il était petit, par sa tante Suzon, qui savait « une quantité prodigieuse d'airs et de chansons qu'elle chantait avec un filet de voix fort douce ». Quand il commença à rédiger ses *Confessions*, ces petits vers, si bien au goût de leur temps, lui revinrent à la mémoire, et il les nota, ajoutant : « Je cherche où est le calme attendrissant que mon cœur trouve à cette chanson : c'est un caprice auquel je ne comprends rien ; mais il m'est de toute impossibilité de la chanter jusqu'à la fin sans être arrêté par mes larmes ».

Il aimait aussi les airs militaires par lesquels s'accompagnaient les exercices de la milice de Saint-Gervais, le quartier populaire de Genève, et ceux des danses, rythmées par les fifres et les tambours, qui parfois succédaient gaiement à la manœuvre, et à l'occasion desquelles les

femmes venaient se mêler à leurs maris et à leurs frères pour se réjouir avec eux sur la place publique. « Je sens bien que ce spectacle dont je fus si touché serait sans attrait pour mille autres », dit-il en évoquant le souvenir de ces scènes d'une intimité vraiment nationale. C'est possible ; mais lui-même l'éprouvait, cet attrait, et c'est là ce qu'il importe de noter, car il en a subi l'influence.

Quand, un peu plus tard, dans ce même quartier de Saint-Gervais où il habita pendant la plus grande partie de son adolescence, mais où il n'est pas né (car il était un enfant « du haut »), il fut devenu apprenti graveur, ses camarades d'atelier lui apprirent leurs chansons, dont il eut bientôt, déclare-t-il, un répertoire « admirable ». De sorte que, jusqu'à l'âge de seize ans, il ne connut pas d'autre musique — avec les psaumes de l'église réformée, chantés à l'unisson par les fidèles dans la cathédrale — que ces chansons répandues par la ville, et mieux encore, les vieux airs rustiques dont la tradition est commune à toutes les régions voisines, Suisse romande et Savoie, où il est possible d'en retrouver aujourd'hui le souvenir.

Lorsque son génie d'écrivain eut pris tout son essor, il songea à placer sur les rives de son lac natal l'action de sa plus grande œuvre d'imagination : il évoqua donc ses souvenirs d'enfance, et ceux qu'il devait à la chanson populaire lui revinrent en foule. Au cinquième livre de *la Nouvelle Héloïse*, il trace le tableau des travaux des champs, et sa description est pleine de traits dus à l'intervention de la chanson. « Qu'on regarde les prés couverts des gens qui fanent et chantent insensiblement, on se sent attendrir... — Le chant des vendangeurs dont les côteaux retentissent... — Le rauque son des instruments rustiques qui anime la marche de ceux qui portent la vendange au pressoir... — On chante, on rit toute la journée, et le travail n'en va que mieux. — C'est à qui trouvera les meilleures chansons, à qui fera les meilleurs contes. » Le dimanche, on se rassemble et l'on danse jusqu'au souper ; d'autres jours, on fait la veillée « en teillant du chanvre ; chacun dit sa chanson à son tour ». Et, à cet endroit du récit, Saint-Preux, c'est-à-dire Rousseau, se livre à un développement sur le chant populaire qu'il importe de citer en entier :

« Quelquefois les vendangeurs chantent en chœur tous ensemble, ou bien alternativement à voix seule et en refrain. La plupart de ces chansons sont de vieilles romances dont les airs ne sont pas piquants ; mais ils ont je ne sais quoi d'antique et de doux qui touche à la longue. Les paroles sont simples, naïves, souvent tristes ; elles plaisent pourtant.

« Ce concert de voix de femmes n'est pas sans douceur. Pour moi, je suis convaincu que, de toutes les harmonies, il n'y en a point d'aussi agréable que le chant à l'unisson, et que s'il nous faut des accords, c'est parce que nous avons le goût dépravé. En effet, toute l'harmonie ne se trouve-t-elle pas dans un son quelconque ? Et qu'y pouvons-nous ajouter sans altérer les proportions que la nature a établies dans la force relative des sons harmonieux ?... La nature a tout fait le mieux qu'il était possible ; mais nous voulons mieux faire encore et nous gâtons tout. »

Ces observations sont d'une si minutieuse exactitude qu'on ne saurait douter qu'elles aient

été prises sur le vif. Il n'est pas possible de mieux décrire la chanson populaire ni d'en définir plus justement les caractères et les formes ; cette page même est un document de premier ordre pour l'histoire de la chanson française, car on serait bien empêché d'en trouver de longtemps un commentaire comparable. Il est bien vrai que Rousseau était le seul homme qui pût avoir alors l'intuition du génie populaire : si l'heure n'était pas encore venue de soumettre les productions de ce génie à une étude méthodique, maintes réflexions semées au cours de ses écrits les plus divers attestent qu'il en avait pénétré l'essence. Ce n'est qu'un siècle après lui qu'est née la science du folklore ; mais le philosophe ami de la nature en fut le précurseur et l'ancêtre.

Au cours de ce XVIII^e siècle où la chanson n'apparaît guère autrement que sous la forme de petits vers galants ou satiriques chantés sur des airs connus, quel autre que Jean-Jacques aurait pu donner une définition pareille à celle que l'*Encyclopédie* a imprimée sous son initiale :

« CHANSON. — Espèce de petit poème lyrique... fait pour être chanté dans des occasions familières, comme à table, avec ses amis ou seul, pour s'égayer ou faire diversion aux peines du travail, objet qui rend les chansons villageoises préférables à nos plus savantes compositions. »

Ces « chansons villageoises », « destinées à faire diversion aux peines du travail », pouvaient-elles, dans l'esprit de Jean-Jacques Rousseau, être autres que les « airs antiques et doux » que chantaient en chœur les vendangeuses de Clarens ? Et dans celles dont il percevait les sons en contemplant avec attendrissement le tableau pastoral formé par « les prés couverts de gens qui fanent et chantent », ne pouvons-nous pas reconnaître ces « Chants de moisson » dont on a, depuis une quinzaine d'années, retrouvé de beaux vestiges dans les campagnes voisines de celles qu'il habitait enfant : mélodées lentes, d'un accent rustique et d'une poésie très primitive, qu'une voix solitaire entonne d'abord, dans le grand silence des champs, que d'autres voix répètent, et qui se déroulent longuement, en chœurs alternés, se répandant sur toute l'étendue de la plaine ?

Ce fut avec ce très léger bagage musical que Jean-Jacques Rousseau, vers quinze ans et demi, quitta Genève et se mit à courir le monde. Dans sa vie vagabonde, il avait parfois l'illusion de penser que ses chansons seraient pour lui une ressource. « Je ne voyais pas, raconte-t-il dans ses *Confessions*, un château à droite ou à gauche sans aller chercher l'aventure que j'étais sûr qu'il m'y attendait. Je n'osais entrer dans le château ; mais je chantais sous la fenêtre qui avait le plus d'apparence, fort surpris, après m'être longtemps époumonné, de ne voir paraître ni dames ni demoiselles qu'attirait la beauté de ma voix ou le sel de mes chansons, vu que j'en savais d'admirables, que mes camarades m'avaient apprises, et que je chantais admirablement. » Qu'étaient ces chants ? Peut-être *la Fille dans la Tour*, ou *la Pernelle* si populaire dans tout le pays ; ou bien ces aubades que les garçons s'en vont chanter, dans les nuits de printemps, sous les fenêtres de leurs fiancées : « Réveillez-vous, belle endormie » ; — « Ouvrez la port', la bell', si vous m'aimez » ; — « Mie, ma douce mie » ; — « Marions-nous, tant belle rose... » Mais, dans les châteaux devant lesquels

il s'arrêta, on eût préféré sans doute à ces accents campagnards les ariettes nouvellement venues de Paris, et la voix de Jean-Jacques y devait sembler bien plutôt annoncer quelque mendiant qu'être celle d'un troubadour !

Cependant une autre vie devait bientôt commencer pour lui. Et, vingt-cinq ans plus tard, le jeune fugitif de Genève, que nous venons de voir errer sur les routes de la Savoie, la chanson à la bouche et l'insouciance au cœur, se trouvait au château de Fontainebleau, invité à une fête de cour, assis dans une loge en face de celle du roi de France, en vue de tout le public, et assistait à la première représentation du *Devin du Village*, opéra de sa composition, dont les accents pastoraux et naïfs arrachaient aux belles dames ces cris de plaisir : « Cela est charmant ! Cela est ravissant ! Il n'y a pas là un son qui ne parle au cœur ! »

JULIEN TIERSOT.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat aux minutes de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le dix-huit septembre mil neuf cent douze, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco, le premier octobre mil neuf cent douze, vol. 124, n^o 6, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal civil de première instance de la Principauté ;

M^{me} THÉRÈSE LAVAGNA, épouse de M. ANTOINE NEGRO, maître maçon, avec lequel elle demeure à la Condamine, avenue Plati, n^o 31, a acquis :

De M^{me} CATHERINE GAZZANO, propriétaire, veuve en premières noces de M. HONORÉ GARINO, en secondes noces de M. VINCENT dit FRANÇOIS BESSI, et épouse en troisièmes noces de M. JEAN-ANTOINE ALLAVENA, avec lequel elle demeure à la Condamine, boulevard de l'Observatoire, villa Sainte-Catherine ;

Une villa, située sur la commune de la Condamine (Principauté de Monaco), boulevard de l'Observatoire, dite « Villa Sainte-Catherine », élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et sous-sol, jardin autour, le tout d'une superficie de quatre cent cinq mètres carrés environ, porté au plan cadastral sous le n^o 422 partie, de la section B, confinant dans son ensemble : au midi, à M. Lorenzi ; au nord, à un chemin ; au levant, à M^r Baud ; et au couchant, à M. Adolphe Olivier.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de Quarante huit mille francs, ci 48.000 fr. Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 8 octobre 1912.

Pour extrait :
(Signé) Alex. EYMIN.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion)

Suivant contrat passé devant M^e Lucien Le Boucher, notaire à Monaco, le 20 septembre 1912, M^{lle} CLARA

CAEN, hôtelière, demeurant à Monte Carlo, boulevard du Nord, villa du Midi,

A vendu à M. PIERRE TOESCA, employé d'hôtel, demeurant à Monte Carlo, hôtel des Colonies,

Le fonds de commerce de chambres et appartements meublés qu'elle exploitait à Monte Carlo, avenue Saint-Michel, au Buckingham Palace.

Avis est donné aux créanciers de M^{lle} Caen, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de ladite vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la présente insertion, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 8 octobre 1912.

L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte passé devant M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt-cinq septembre mil neuf cent douze, enregistré,

Il a été formé entre M. Louis MICHELOT, ingénieur civil, demeurant à Nice, rue de Dijon, n^o 19, et une autre personne dénommée au dit acte :

Une Société qui existe entre, d'une part, M. Michelot comme seul gérant responsable ou associé en nom collectif, et, d'autre part, l'associé commanditaire.

Cette Société a pour objet l'entreprise de constructions et spécialement de la construction de tous travaux et ouvrages de béton et de ciment et de béton et de ciment armé.

La Société a été faite pour une durée de quinze années à compter du vingt-cinq septembre mil neuf cent douze.

Le siège de la Société est à Monaco, rue des Roses prolongée, villa Cornélie.

La raison et la signature sociales sont *Michelot et Cie*.

La Société est gérée et administrée par M. Michelot avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet, selon les lois et usages du commerce. Lui seul aura la signature sociale, mais il ne pourra en faire usage que pour les affaires de la Société.

Les pouvoirs du gérant comprennent notamment ceux de recevoir des sommes dues à la Société, payer celles qu'elle pourrait devoir, faire tous achats et ventes, passer tous traités et marchés, souscrire, endosser et acquitter tous effets de commerce, intenter et suivre toutes actions judiciaires, représenter la Société dans toutes opérations de faillite et de liquidation judiciaires, désister la Société de tous droits et actions, faire mainlevée de toutes inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements quelconques avant ou après paiement, traiter, transiger.

Le capital social a été fixé à la somme de cinquante mille francs.

Il a été fourni par le commanditaire jusqu'à concurrence de vingt-cinq mille francs, sur lesquels dix mille francs ont été versés dans la caisse de la Société, les quinze mille francs de surplus devant être versés au fur et à mesure des besoins de la Société.

En cas de décès de M. Michelot, la Société sera dissoute de plein droit, mais si le commanditaire voulait continuer les travaux de la Société, il pourrait la reprendre pour son compte personnel.

Un extrait du dit acte de société a été déposé au Greffe Général de la Principauté de Monaco, le huit octobre mil neuf cent douze.

Pour extrait :
(Signé) L. LE BOUCHER.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé,

le **mercredi 16 octobre 1912,**

de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 4 heures, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant les mois de juillet et d'août 1911, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances : n^o 04.749 au n^o 05.709 et du n^o 50.199 au n^o 50.267, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements, meubles et objets divers.

NOTA. — Le Mont-de-Piété de Monaco reçoit des fonds productifs d'intérêts : 3 % pour 3 mois, 3 1/2 % pour 6 mois et 4 % pour l'année.

Société Anonyme Nouvelle de la Brasserie et des Établissements Frigorifiques de Monaco

Société Monégasque au capital de 1.100.000 francs.

AVIS

Messieurs les porteurs d'actions de l'ancienne Société de la Brasserie liquidée, sont informés que la Société Nouvelle tiendra à leur disposition, à partir du 8 Octobre 1912, les nouvelles actions de deuxième série qui seront remises à raison d'une nouvelle pour une ancienne.

Chaque action recevra, en même temps, une somme de 0 fr. 45, solde de la liquidation.

Ces opérations se feront au siège social de la Société Nouvelle, avenue de Fontvieille, qui en a été chargée par l'ancienne Société liquidée.

Messieurs les porteurs de parts de fondateur sont en même temps informés à nouveau, qu'il leur revient pour chaque part de fondateur, sur le solde de la liquidation, une somme de 0 fr. 235 contre la remise du titre.

Cette somme est également payable au siège social de la Société Nouvelle.

Pour toute demande de renseignements, écrire à M. l'Administrateur Délégué, au siège social de la Brasserie de Monaco.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

AGENDA P.-L.-M. 1913

L'Agenda P.-L.-M. 1913 vient de faire son apparition. C'est un document des plus intéressants, édité avec un soin tout particulier qui en fait une véritable publication de luxe.

Il renferme, cette année, des articles tout à fait remarquables de G. Eiffel, G. d'Espèrès, H. Ferrand, L.-J. Gras, M. Le Roux, F. Mistral, N. Ségur et du regretté Paul Mariéton; des nouvelles de G. Courteline, Com^{dant} Driant, Franc-Nohain, Willy; des illustrations de Marcel Capy, Henriot, H.-D. Naurac, Benjamin Rabier, etc.; une série de cartes postales détachables; de nombreuses illustrations en simili-gravure et à la plume; il contient aussi de magnifiques hors-texte en couleurs et en simili-gravure; et, enfin, une valse lente pour piano : *Sur la Méditerranée*, écrite spécialement pour l'Agenda par le compositeur Maurice Pesse.

L'Agenda P.-L.-M. est en vente au prix de 1 fr. 50, à la gare de Paris-Lyon (Bureau de renseignements et Bibliothèques), dans les bureaux-succursales, bibliothèques et gares du réseau P.-L.-M.; il est aussi envoyé par la Poste, sur demande adressée au Service de la Publicité de la C^{ie} P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 2 francs (mandat-poste ou timbres) pour les envois à destination de la France, et de 2 fr. 50 (mandat-poste international) pour ceux à destination de l'étranger. On le trouve également au rayon de la papeterie des Grands Magasins du Bon-Marché, du Louvre, du Printemps, des Galeries Lafayette et des Trois-Quartiers, à Paris.

L'AÉROPHILE, revue technique et pratique des locomotions aériennes (20^e année), 35, rue François-1^{er}, Paris. — Directeur : Georges Besançon.

A lire dans l'Aérophile du 1^{er} octobre les notes sur l'Aviation militaire aux manœuvres d'automne, sur la 4^e Exposition internationale de Locomotion Aérienne, sur l'Aviation en Allemagne, par E. Ruckstuhl, le compte rendu des principaux événements sportifs : record de hauteur par Legagneux, le Critérium de l'Aéro-Club détenu par Géo Fourny ; le meeting d'hydroaéroplanes de Tamise ; le 8^e Grand Prix de l'Aéro-Club de France ; les documents sur la nouvelle organisation de l'aviation militaire française ; la 13^e liste des nouveaux pilotes-aviateurs brevetés comprenant plus de 100 noms ; diverses notes techniques ou d'information.

M^e KUNEMANN demande pour employé un jeune homme du pays, de 16 à 18 ans, ayant bonnes écriture et orthographe. — Se présenter à son Cabinet le jeudi 10 octobre.

M^e CH. TOBON, huissier à Monaco, demande d'urgence un bon clerc copiste.

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE
20, rue Caroline - Monaco (Condamine)

Contentieux, Recouvrements, Prêts, Achats, Ventes de fonds de commerce, villas, immeubles, industries. — Locations, Gérances, Rédaction d'actes, Représentations aux faillites, Assurances de toutes natures.

La Métropole, C^{ie} anonyme d'assurances, contre l'Incendie, le Chômage, la Perte des loyers, l'Explosion de la foudre, du gaz, électricité et autres explosifs.

Le Patrimoine, Assurances contre les Accidents du travail, chevaux et voitures, individuelles, automobiles, gens de maison, bris des glaces, ascenseurs, sur la vie, et rentes viagères.

La Winterthur, Compagnie d'assurances contre le Vol.

M. MARCHETTI et Ch. PASSERON
Seuls propriétaires et agents généraux

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & C^o

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

**LE MONITEUR
DE LA MODE**

paraissant tous les Samedis

**20 PAGES GRAND
FORMAT**

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'ÀUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure colorisée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT
Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets
PRIX MODÉRÉS

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^{ie} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^{ie} D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs ; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTRÔLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «*«*»

LA FRANCE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1837.

Capitaux et Fonds (Incendie 92 millions
de garantie { Vie..... 103 millions
Valeur des immeubles de la C^{ie}..... 50 millions
Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions
Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 :
246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.
au 1^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ——— Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. ———
—— Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ——— Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

CHAPEAUX de Luxe

Premières Marques

CHARLES
HOTEL DE LONDRES, Monte Carlo.

Chapeaux souples et Capes
12, 16 et 20 francs

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 novembre 1911. Une Action de cinq cents francs de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25387. •

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, du 21 septembre 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1912.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.
ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).
RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES
En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.
Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.